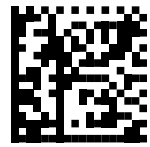




Assurance-chômage
Division de la Sécurité d'Emploi
Département du Commerce de North Carolina



999999

Demande d'allocation frauduleuse

JOHN DOE
888 North 10th Street
Siler City, NC 27344-24214

Date d'envoi : 24 Février 2017
ID de Demandeur :1234567

La Division de la Sécurité d'emploi de North Carolina vous a récemment envoyé une détermination vous demandant de rembourser un montant de 823.27\$ à la Division pour le trop-perçu de prestations. Nous n'avons reçu aucun paiement de votre part, par conséquent, cette dette a été attribuée pour collection.

Le solde de trop-perçu doit être remboursé à la DSE en conformité avec la Loi. Gén. N.C. §96-18(g)(2). Les remboursements peuvent être effectués en utilisant une carte Visa ou une MasterCard sur le site internet de la Division des.nc.gov ou par un chèque ou un mandat payable à :

DIVISION DE LA SÉCURITÉ D'EMPLOI DE NC

Incluez votre nom et les quatre derniers chiffres de votre numéro de Sécurité sociale sur chaque chèque ou mandat et envoyez au :

Division de la Sécurité
d'Emploi de NC
Unité de Contrôle de
paiement des prestations
Boite Postale 25903
RALEIGH, NORTH CAROLINA 27611

Selon la Loi. Gén. N.C. § 96-18(a)(2), chaque fausse déclaration ou défaut de divulguer un fait substantiel afin d'obtenir ou augmenter une prestation représente un crime si la valeur de la prestation excède 400.00\$. cette infraction est sujette à des amendes et/ou emprisonnement. Si la valeur de la prestation est de 400\$ ou moins, l'infraction représente un délit selon la Loi. Gén. De N.C. §96-18(a)(3).

Si pour une raison quelconque, vous êtes incapable de payer l'intégralité du montant, un accord de paiement peut être établi avec la DSE pour rembourser votre solde de trop-perçu. Vous pouvez contacter la Section d'intégrité de prestations de la Division au 919.707.1338 pour une assistance pour un accord de paiement.

Date d'échéance : 1er Septembre 2018

Nom, téléphone et email du travailleur : Robert White, 919-707-1000, email